

École élémentaire Buisson Rond

14, rue des Hervelets
21800 Chevigny-Saint-Sauveur

03 80 46 11 29

0211616T@ac-dijon.fr

@ www.ele-chevigny-buisson-rond-21.ec.ac-dijon.fr

NOTE DE RENTRÉE

(à conserver et à consulter durant l'année si besoin)

Année scolaire
2024-2025

Équipe pédagogique :

Directeur : M Abarkane

CP : Mme Le Goas

CE1 : Mme Pissot

CE1-CE2 : M Abarkane et Mme Carrion

CE2 : Mme Deschamps

CM1 : Mme Gugert

CM1-CM2 : M Duport

CM2 : Mme Grandel et Mme Guyard

ULIS : Mme Bounon

L'ÉCOLE

Horaires de l'école :



Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45-12h / 13h45-16h30

Le portail est ouvert 10 minutes avant, le matin et l'après-midi soit à 8h35 et 13h35. Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.

Garderie périscolaire :



La mairie met en place une garderie le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h35 et de 16h30 à 18h45. Pour tout besoin de renseignement, merci de contacter le **03 80 48 92 03** ou **03 80 48 15 20** ou par mail (enfancejeunesse@chevigny-saint-sauveur.fr).

Merci de vérifier que vos enfants sont bien inscrits pour éviter tout désagrément.

Cantine :



Pour toute demande concernant la restauration scolaire, vous pouvez contacter le **03 80 48 92 03 / 03 80 48 15 20** ou par mail (enfancejeunesse@chevigny-saint-sauveur.fr).

Fréquentation scolaire :



Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est **obligatoire**.

Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence de votre enfant, merci, de prévenir impérativement le **matin même** par téléphone (03 80 46 11 29) puis **confirmer ultérieurement par écrit** en remplissant le billet d'absence (agrafé à la fin du cahier de liaison de votre enfant) et le remettre à l'enseignant.

ADMINISTRATIF

Relation parents/enseignants :






- Réunions de rentrée :

D'ici quelques jours, nous programmerons les réunions de classe pour vous rencontrer et répondre à vos questions.

- Cahier de liaison :

C'est le lien entre la famille et l'école.

	<p>Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées après en avoir pris connaissance, <u>votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.</u></p> <p>Vous êtes invités à y noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les demandes de rendez-vous avec l'enseignant ou le directeur. - Les justifications d'absence (billet d'absence en fin de cahier) - Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale (divorce, mariage...) - Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans sa vie à l'école. - Toute information que vous jugerez utile de faire savoir à l'enseignant. <p>Préférez écrire un mot plutôt que de donner les informations rapidement à l'oral au portail, elles risqueraient d'être oubliées.</p>
	<p><u>Le « Pack de rentrée » :</u></p> <p>Vous trouverez aujourd'hui dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter et à ramener <u>pour le lundi 9 septembre 2024.</u></p> <p><u>Assurance scolaire :</u></p> <p>Elle est obligatoire. Les familles sont libres du choix de leur assureur. Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité civile : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant. - Responsabilité individuelle corporelle (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant. <p>Vous devez donc soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle, soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial.</p>
	<p><u>Coopérative scolaire :</u></p> <p>La participation à la coopérative scolaire est facultative. Celle-ci sert à financer les différentes sorties pédagogiques et l'achat du petit matériel pour les activités en classe. L'existence et la vie de notre coopérative sont liées à la participation de chacun. La participation est de 14€ pour un enfant, 24€ pour deux enfants et 30 € pour trois enfants. Nos ressources sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéfices réalisés grâce à des opérations particulières en cours d'année (photos de classe...) - Participation des familles. <p>Vous pourrez participer par chèque (ordre : <i>coopérative scolaire de l'école Buisson Rond</i>) ou en liquide.</p>
	<p><u>Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école :</u></p> <p>Les élections auront lieu le <u>vendredi 11 octobre 2024.</u></p> <p>Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler au Directeur le plus rapidement possible et avant la fin septembre.</p> <p>Mail des représentants de parents d'élèves : buissonrond.communique@gmail.com.</p>

INFORMATIONS DIVERSES



Activités sportives :

Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire. Selon les jours fixés par l'enseignant, il conviendra d'habiller les enfants en conséquence.

Nous vous rappelons que les séances de natation sont obligatoires et que toute dispense devra être justifiée par un certificat médical.



Matériel :

Une liste de fournitures vous a été remise. Il convient de vérifier régulièrement durant l'année scolaire que votre enfant ait tout le matériel nécessaire à son travail (ravitaillement des trousse en colle, stylos bleus...).



Parasites :

Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie...

Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux.



Médicaments :

Les enseignants et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, **les médicaments sont formellement interdits à l'école.**



Objets personnels :

Afin d'éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque enfant.

Les enseignants et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d'objets personnels (bijoux, jouets...) apportés à l'école.



Vacances scolaires :

L'Académie de Dijon se trouve en **zone A**.

Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 2 septembre 2024	
Vacances de la Toussaint	Vendredi 18 octobre 2024	Lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël	Vendredi 20 décembre 2024	Lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver	Vendredi 21 février 2025	Lundi 10 mars 2025
Vacances de printemps	Vendredi 18 avril 2025	Lundi 5 mai 2025
Pont de l'Ascension	Mardi 27 mai 2025	Lundi 2 juin 2025
Vacances d'été	Vendredi 4 juillet 2025	

Les départs en vacances ont lieu après la journée de classe et la reprise le matin de la date indiquée.

Si toutefois vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe enseignante.

A toutes et à tous, nous vous souhaitons une bonne rentrée et plus particulièrement une bonne année scolaire à tous nos élèves.

L'équipe enseignante